

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 25 février (29/02/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite les 19 et 20 février, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, **Adjoint**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Michel PIRAME (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), **Conseiller Municipal**.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Jérôme VALETTE, **Adjoint**,

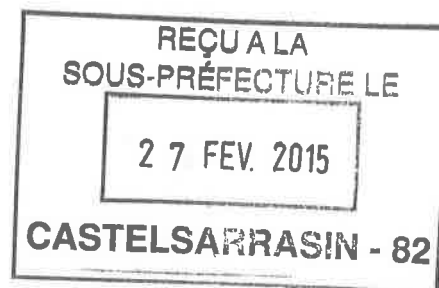
M. Maurice ANDRAL, M. Mathieu RICHARD, **Conseillers Municipaux**.

M. Jean-Luc HENRYOT est nommé secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL

01 B- 25 février 2015

INDEMNITES DE FONCTION DU 2EME ADJOINT



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23.

Vu le Décret n° 2008-1016 du 02 octobre 2008.

Vu la délibération n° 48 du conseil municipal du 24 avril 2014 portant indemnités de fonction des élus,

Vu l'acceptation de la démission de Monsieur Daniel BOTTA par Monsieur le Préfet en date du 16 février 2015 reçu à la Mairie le 20 février 2015.

Vu la délibération en date du 25 février 2015 relative à l'élection d'un nouvel 2ème adjoint au rang numéro 3 de l'ordre du tableau.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 21 voix pour et 9 abstentions (Mmes CASTRO, CLARMONT, DULAC,
FANFELLE ; MM. BENECH, BOUSQUET, CHARLES, GUILLAMAT, VALLES)**

MODIFIE le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante au 25 février 2015 annexé à la délibération n° 48 du conseil municipal du 24 avril 2014.

<u>FONCTION</u>	<u>NOM PRENOM</u>	<u>MONTANT MENSUEL BRUT Au 05 avril 2014</u>	<u>POURCENTAGE INDICE 1015</u>
2 ^{ème} adjoint	Mme Christine HEMERY	1 087.98 €	28.62 %

DIT que les critères de répartition des indemnités des élus prévus dans la délibération n° 48 du conseil municipal du 24 avril 2014 restent inchangés.

Pour copie conforme

Moissac le 26 février 2015

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :